



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2026/06
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 6 février 2025

Date de la convocation : 2/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 2/02/2026
Nombre de présents : 11
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Magalie BILHAC, Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE DE RECETTE AFFAIRE COMMUNALE ET CULTURELLE

EXPOSE

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté 2021-86 du 10 juin 2021 portant institution de la régie de recette affaires communales et culturelles ;

Considérant l'exposé du Maire concernant la commande de verres à pied 22cl à l'effigie de Péret pour un montant de 1334.4 € TTC les 500. ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des tarifs de la régie re recette affaire communales et culturelles ;

FIXE le montant de 18 € le carton de 6, pour la vente des verres à l'effigie de Péret ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL



Date de transmission de l'acte: 09/02/2026

Date de reception de l'AR: 09/02/2026

034-213401979-DE_2026_006-DE
A G E D I